

et du Nyassaland a été invité à certaines des séances bien que la Fédération ne soit pas membre de plein droit du Commonwealth.

Les discussions ont porté sur les grandes questions internationales, en particulier sur le désarmement, la structure interne de l'Organisation des Nations Unies, le Congo et le Laos. Chypre a été admise au sein du Commonwealth, et il a été prévu que le Sierra-Leone le serait à son tour le 27 avril 1961, lorsqu'il accèderait à l'indépendance. Toutefois, la question principale a été celle de l'Union Sud-Africaine. Le premier ministre de ce pays a retiré la demande de l'Union Sud-Africaine de rester membre du Commonwealth une fois devenue république. Pour une meilleure intelligence des événements, *Affaires Extérieures* reproduit ci-après l'essentiel du rapport du premier ministre à la Chambre des communes (17 mars) sur la sortie de l'Union Sud-Africaine du Commonwealth ainsi que le communiqué final de la réunion des premiers ministres.

Rapport du premier ministre

. . . Même avant la réunion, il était très clair que cette question allait être au premier rang de nos préoccupations. Il n'est pas exagéré de dire, je crois, qu'au cours de la longue histoire de ces réunions du Commonwealth ou de l'Empire — nous en avons eu dix depuis la guerre — aucun problème n'a mis à aussi rude épreuve la souplesse du Commonwealth que celui qui attendait la conférence.

Vous vous souviendrez que l'Afrique du Sud a pour la première fois soulevé la question de ses relations futures avec le Commonwealth à la réunion des premiers ministres du mois de mai 1960. Le ministre des Affaires extérieures de l'Union nous avait alors prévenus de l'intention qu'avait son pays de tenir un référendum sur la question de savoir si l'Union Sud-Africaine allait adopter une forme républicaine de gouvernement. En même temps, il avait demandé l'approbation préalable du maintien ou de la réadmission de son pays dans le Commonwealth. A ce moment-là, nous avons réagi de deux façons en face de ce problème; les premiers ministres ont affirmé que le choix entre une monarchie et une république relevait entièrement de l'Union Sud-Africaine, mais ils ont également convenu à l'unanimité — je vais donner lecture de ce texte, car il représentait un changement dans les relations jusqu'alors existantes entre les pays du Commonwealth . . .

Si l'Union Sud-Africaine décidait de devenir république et si, par la suite, elle exprimait le désir de demeurer membre du Commonwealth, l'assemblée a suggéré que le Gouvernement sud-africain demande alors le consentement des autres gouvernements du Commonwealth, soit à l'occasion d'une réunion des premiers ministres du Commonwealth, soit, si les conditions ne s'y prêtaient pas, par correspondance.

Le 5 octobre 1960, l'Union Sud-Africaine a tranché la question par un référendum où la majorité s'est prononcée en faveur du régime républicain. Par la suite, le Gouvernement de ce pays a annoncé que la république serait proclamée le 31 mai. J'étais d'avis et j'estime encore que nous avons bien précisé, en mai dernier, que la demande d'un pays du Commonwealth qui changeait son régime